



Assemblée régulière
Date : mardi 22 mars 2022
Heure : 9 heures
Endroit : En formule hybride, soit en vidéoconférence et
en présentiel

PROCÈS-VERBAL

Membres présents

Paul Germain, président
Xavier-Antoine Lalande, vice-président
Michel Fortier, trésorier
Serge Alarie, en remplacement de Yves Dagenais
Guy Lamothe, administrateur
Pierre Daigneault, administrateur
Roger Hotte, administrateur

Membre absent

Yves Dagenais, administrateur

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

Monsieur Paul Germain, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. La réunion est ouverte à 9 h 10.

2. Adoption de l'ordre du jour du 22 mars 2022

Résolution : AR.20220322.1
Adoption de l'ordre du jour du 22 mars 2022 :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe que l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil d'administration sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 25 janvier 2022

Résolution : AR.20220322.2

Adoption du procès-verbal du 25 janvier 2022 :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du TAC de la MRC Rivière-du-Nord, tenue le 25 janvier 2022, avec les modifications suivantes au point 6.2 Demande d'un arrêt à Saint-Hippolyte :

Résolution : AR.20220125.5

Demande d'un arrêt à Saint-Hippolyte :

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine Lalande d'accepter la demande de Saint-Hippolyte d'ajouter un arrêt au coin du chemin des Hauteurs et du chemin du Lac-du-Pin-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivi au procès-verbal du 25 janvier 2022

4.1 Sondage transport adapté

Une copie du sondage sera transmise à madame Chénier du RUTAC.

4.2 Horaire transport adapté

Les plages horaires du TA seront ajustées pour correspondre à celle du TC. La mise en place devrait être mise en force vers la mi-avril.

4.3 Budget amendé

Dans le but d'établir les coûts réels de fonctionnement des services respectifs (TA et TC), il a été convenu de faire quelques relevés quotidiens du temps consacré à chaque tâche.

5. Correspondance ou autres points d'informations

5.1 Cartes magnétiques

Les cartes actuellement dans les hôtels de ville pourraient être rapatriées en partie vers les bureaux du TAC.

6. Suivi des plaintes et demande

6.1 Demande de deux arrêts à Saint-Hippolyte

Résolution : AR.20220322.3

Demande de deux arrêts à Saint-Hippolyte :

Il est proposé par monsieur Michel Fortier d'accepter la demande de Saint-Hippolyte d'ajouter :

- un point d'arrêt sur le chemin du Roi, entre la rue du Hameau et l'adresse 178, chemin du Roi;
- un point d'arrêt sur le croissant du domaine Namur à l'intersection du chemin du Lac-de-l'Achigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ville de Saint-Jérôme : carte et achalandage

Suite au tableau des fréquentations par arrêt, certains ajustements des seront proposés tel qu'indiqué sur la carte des arrêts préparée par madame Célia Pécaut.

7. Adoption des comptes à payer pour l'adapté et collectif au 28 février 2022

Résolution : AR.20220322.4

Liste des comptes à payer au 28 février 2022 :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe et résolu d'adopter la liste des comptes à payer :

- du chèque no 5853 au chèque no 5875 pour l'adapté au montant de 371 342,78 \$;
- du chèque no 1197 au chèque no 1210 pour le collectif au montant de 100 560,05 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Adoption des rapports budgétaires au 28 février 2022

Résolution : AR.20220322.5

Rapports budgétaires au 28 février 2022 :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe et résolu d'adopter les rapports budgétaires au 28 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. États financiers

9.1. États financiers 2021 préliminaires

Les membres consultent les résultats de l'année 2021

9.2. Gratuité

Point reporté

10. Calendrier des réunions 2022 / AGA

Résolution AR.20220322.6

Calendrier des réunions 2022 :

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine-Lalande d'adopter le calendrier des réunions du conseil d'administration pour l'année 2022 ainsi que de retenir la date du 26 avril pour la tenue de l'AGA.

Mois	Date	Heure
Mars	22	De 9 h à 11 h
Avril	26	De 9 h à 11 h
Mai	24	De 9 h à 11 h
Juin	28	De 9 h à 11 h

Mois	Date	Heure
Septembre	27	De 9 h à 11 h
Octobre	25	De 9 h à 11 h
Novembre	22	De 9 h à 11 h
Décembre	20	De 9 h à 11 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**11. Affaires nouvelles**

Aucun point n'est ajouté.

12. Date de la prochaine rencontre

La prochaine réunion se tiendra le mardi 26 avril 2022, à 9 heures.

13. Levée de l'assemblée ordinaire

Résolution : AR.20220322.7

Levée de la réunion :

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine Lalande de lever la réunion, à 10 h 35, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées.

PAUL GERMAIN,
Président

Secrétaire